



CHORUS 71



Déposé le 15/06/2012

Edito

Un congrès FSU, ça se prépare.

Notre prochain congrès national se déroulera début février 2013 à Poitiers. Si cela peut paraître loin, c'est dès maintenant qu'il faut commencer à le préparer.

En effet, si on fait un rétro-planning, cela donne : un congrès départemental les 17 et 18 janvier 2013, un chorus en décembre 2012 présentant les thèmes du congrès, l'ordre du jour et le règlement intérieur, des votes en novembre pour élire vos représentants au Conseil Délibératif Fédéral National. Cette année, la FSU 71 n'organisera pas d'élection pour le Conseil Délibératif Fédéral Départemental, nous utiliserons les résultats nationaux qui sont décomptés par département.

Les modalités du déroulement de la démocratie dans la FSU sont assez originales, c'est pourquoi ce numéro rappelle le fonctionnement global de notre fédération.

Les élections présidentielles ont changé la donne politique. On peut espérer que cela aura des effets bénéfiques sur notre action syndicale et sur le comportement des Préfets. On aimerait ne plus voir, comme en Côte d'Or, la mise en cause des syndicats et associations du collectif de soutien des demandeurs d'asile dans leur action d'aide à l'hébergement, ainsi que toutes les obligations de quitter le territoire qui se déroulent dans des conditions inhumaines.

Les élections législatives sont, quoiqu'il en soit, une nouvelle occasion de formuler des choix déterminants pour les valeurs que nous défendons au sein de la FSU.

Philippe Dormagen



Dispensé de timbrage CHALON C.D.I.S.

Page 2 : INFORMATION AUX TENDANCES.

page 3 : Rôle de la FSU, Les instances auxquelles participe la FSU.

page 4 : Les autres actions de la FSU Bourgogne

page 4 : info SNUipp

page 5 : COMMENT FONCTIONNE LA FSU ?

Page 6 : Les tendances et les modalités de vote, les sections départementales, les sections régionales, les problèmes rencontrés par la FSU.

Page 7 : info SNICS

Page 7 : Travailler à l'éducation nationale avec un handicap, c'est possible.

Pages 8 et 9 : Comité permanent de défense et de développement de l'enseignement agricole public de Bourgogne.

Page 10 : Une intersyndicale interservices en mouvement à Mâcon.

Page 11 : prestations d'action sociale.

Page 12 : Le stage « nos métiers » du SNES Bourgogne.

Page 12 : Le SNU Pôle Emploi s'intéresse aussi au travail.



Organe de la **Fédération Syndicale Unitaire** de Saône & Loire 2 rue du Parc
71100 CHALON/SAONE Tel : 03 85 43 69 69 mail : fsu71@fsu.fr site : http://sd71.fsu.fr

Imprimé par nos soins, Directeur de publication : Philippe DORMAGEN *Trimestriel *

Prix au N° 1 € * 15 juin 2012 * Numéro 99



INFORMATION AUX TENDANCES

Les syndiqué(e)s seront appelé(e)s du jeudi 8 au jeudi 29 novembre 2012 inclus à exprimer, individuellement et à bulletin secret, leur choix d'orientation pour la Fédération. Ce vote, organisé conformément à nos statuts, est une des phases de la préparation du 7^e Congrès fédéral national (du 11 au 15 février 2013) et des congrès départementaux préparatoires (en Saône-et-Loire les 17 et 18 janvier 2013).

La FSU est une fédération de syndicats. Son fonctionnement nécessite donc que des militants de ces syndicats participent aux débats, aux décisions, aux actions.

Lors de la création de la FSU en 1994, les militants ne voulaient pas que des prises de pouvoir déniaient tous les droits aux minorités puissent encore se faire comme jadis au sein de la FEN. Ils ont mis en place un système qui leur paraissait le plus démocratique possible, mettant en place des règles de fonctionnement qui associent toutes les composantes aux responsabilités, qui empêchent toute hégémonie d'un syndicat ou d'une tendance, qui permettent à la diversité, non seulement de s'exprimer, mais surtout d'être prise en compte.

Les statuts de la FSU précisent qu'il doit y avoir transparence des débats et des votes, que pour les congrès chaque syndiqué a le droit de s'associer avec d'autres pour soumettre une orientation alternative au vote (droit de tendance) et que chaque syndiqué doit être consulté individuellement.

Pour mettre ces principes en œuvre, la procédure est donc assez complexe.

Au niveau départemental, Le CDFD (Conseil Délibératif Fédéral Départemental) est composé :

- pour moitié des représentants des syndicats affiliés existants dans le département, selon une règle de répartition liée au nombre d'adhérents (Aucun syndicat ne peut avoir plus de 49 % des représentants des syndicats).
- pour moitié de représentants désignés
 - soit par le vote direct des syndiqués pour des listes départementales
 - soit par report des voix obtenues dans le département au vote d'orientation National sur demande d'une des composantes de la FSU.

Pour simplifier les opérations électorales qui sont déjà assez compliquées dans le cadre national :

En Saône-et-Loire, il a été décidé qu'il n'y aurait pas de vote départemental, que l'on utiliserait donc le report des voix du vote national pour ensuite désigner les camarades membres du CDFD.

En analysant les résultats nationaux de 2009 dans le département, on aurait eu :

- 21 « Unité et Action et sans tendance »,
- 4 « liste à l'initiative d'Ecole Emancipée »,
- les autres tendances n'auraient eu aucun élu.

Afin de préparer le renouvellement du CDFD, il sera possible que des groupes se constituent pour soutenir l'une des tendances qui se présentent au niveau national, et donc pour écrire un article dans le Chorus d'octobre 2012.

En 2009, une seule liste s'était présentée en Saône-et-Loire : « pour une orientation unitaire en Saône-et-Loire ». Elle regroupait tous les militants FSU du département qui souhaitaient s'investir dans le travail intersyndical, sans notion de tendance. Toute la liste a été élue, soit 25 titulaires et 3 suppléants.

Rôle de la FSU

Chacun sait pourquoi il se syndique et en général se sent bien dans son syndicat. S'il se sent un peu militant, il va aller jusqu'à participer au fonctionnement et aux actions de son syndicat.

Mais dès qu'il s'agit de la fédération, ça se complique. L'utilité de cette structure qui coordonne l'action des syndicats sur des sujets communs ne saute pas toujours aux yeux.

Pour illustrer ce que fait la FSU, je me limiterai au fonctionnement de la FSU Bourgogne. En ce qui concerne la FSU nationale, les articles de « Pour » me semblent suffisant, et pour la Saône-et-Loire, un article dans un prochain « Chorus » présentera le bilan avant le congrès.

Au niveau régional comme au niveau national, la FSU doit organiser sa représentation dans les instances paritaires, soit en présentant des candidats aux élections, soit en désignant des militants FSU, suivant les cas.

Les instances auxquelles participe la FSU

LOGO	SIGLE	INTITULE	REMARQUES	NOS TITULAIRES	NOS SUPPLEANTS
	CESER	Conseil Economique Social et Environnemental Régional	Le CESER écrit des avis destinés en priorité aux élus du Conseil Régional de Bourgogne. la FSU a 1 siège sur les 24 du collège des représentants de salariés	Xavier Paillard, (SNUTEFI)	le règlement ne prévoit pas de suppléant
	SRIAS	Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale	Instance où sont représentés tous les fonctionnaires de la région, la FSU a 2 sièges	Roger Présumey (retraité SNES) Christine Canon (SNASUB)	René Chanlon (SNUEP) Jean Danesi (retraité SNES)
	CCREFP	Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	Le CCREFP a pour objectif d'assurer une meilleure coordination des politiques de formation professionnelle et d'emploi dans la région. Chaque organisation syndicale a 1 représentant.	Didier Godefroy (SNUEP)	Pascal Meunier (SNES)
	Commission du ccrefp	Suivi de l'action en matière d'AIO (Accueil, Information et Orientation)		Pascal Meunier (SNES)	Philippe Dormagen (SNUTEFI)
	Commission du ccrefp	Formation professionnelle		Didier Godefroy (SNUEP)	Jean-Jacques Liodenot (SNES)
	Commission du ccrefp	Emploi, mobilité professionnelle et sécurisation des parcours professionnels		Francis Chambarlac (SNUTEFI)	Philippe Dormagen (SNUTEFI)
	Commission du ccrefp	Inscription des titres au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles)		Sarah Hader (SNETAP)	Evelyne Goulian (SNETAP)
	Commission du ccrefp	Suivi et évaluation du CPRDF (Contrat de Plan régional de développement des formations professionnelles)		Philippe Dormagen (SNUTEFI)	Christine Canon (SNASUB)

le **CAEN** (conseil académique de l'éducation nationale) est une instance un peu hybride pour la FSU car elle y a un représentant (Philippe Dormagen, du SNUTEFI) au titre des organisations syndicales de salariés, et 13 représentants au titre des personnels. Sont donc représentés les syndicats SNES, SNUIPP, SNEP, SNUEP, SNASUB, SNICS, SNETAP, SNESUP).

Cette instance où siègent également des élus des collectivités territoriales et des représentants des usagers (parents d'élèves) et des organisations d'employeurs est coprésidée par le Préfet de région et le président du Conseil Régional.

D'autres instances auxquelles participe la FSU ne concernent pas tous nos adhérents, mais uniquement ceux de l'Éducation nationale. Mais parmi les 24 syndicats affiliés à la FSU, 9 syndicats représentent des personnels salariés par l'Éducation nationale, qu'il faut coordonner pour assurer la représentation de la FSU dans les instances du Rectorat.

Par exemple :

La **CAAS** (Commission Académique d'Action Sociale), le **CHSCTA** (comité hygiène sécurité et conditions de travail académique), le **CTA** (comité technique académique), le **CACFC** (conseil académique de la formation continue des adultes) , la commission compétente à l'égard des conseillers en formation continue, la **CARH** gretas (Commission Académie des ressources humaines des gretas), les instances dans les **IUFM**, la **CAELVE** (commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères), le CHSCT du rectorat, le CA et le CHSCT du CRDP.

Au niveau départemental, on a des instances équivalentes à celles du niveau régional.

Et il faut essayer d'avoir, dans toutes ces instances, des positions représentant l'ensemble des adhérents de la FSU, ce qui n'est pas une mince affaire, et ce qui nécessite des réunions et des congrès.

Les autres actions de la FSU Bourgogne

La FSU ne sert pas qu'à désigner des camarades dans les instances. Lors de ses réunions régulières (environ 4 par an), elle a préparé durant ces trois dernières années :

- une rencontre au rectorat au sujet des emplois précaires le 5 novembre 2009,

- la participation à une réunion entre le Conseil Régional et les syndicats d'enseignants le 12 novembre 2009,

- plusieurs courriers au rectorat pour des financements de VAE, dont certains ont eu une suite positive.

- une rencontre avec un responsable de la Plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines de Bourgogne le 26 janvier 2010,

- une rencontre régionale des confédérés de la Jeunesse en Plein Air le 19 mars 2010,

- une entrevue au rectorat au sujet de l'envoi de documents dématérialisés le 22 avril 2010,

- diverses réunions avec le Conseil Régional au sujet des lycées et de la formation professionnelle

- une demande au Préfet pour que FSU Bourgogne puisse siéger au Conseil régional de l'emploi,

- la participation aux Premières Rencontres « Santé & sécurité au travail dans les Fonctions Publiques » le 16 novembre 2010,

- une réunion intersyndicale (avec UNSA, SGEN et CGT éduc) pour demander une entrevue au recteur au sujet des EVS le 8 décembre 2010,

- la participation aux rencontres régionales de la FOAD (formation à distance) en Bourgogne

le 17 février 2011,

- une manifestation régionale éduc à Dijon le 19 mars 2011,

- un stage syndical « Lutte contre les discriminations - zoom sur l'homophobie » le 7 et 8 avril 2011,

- la participation à un colloque régional sur « Les usages de la notion de compétence » le 8 avril 2011,

- le contre G8 à Dijon en mai 2011,

- le stage « Travail, métier et santé, comment repenser le syndicalisme ? » les 12 et 13 mai 2011,

- la participation aux travaux du « chantier travail » de « l'institut de recherches de la FSU »



- l'audition de la FSU par le CESER au sujet du décrochage scolaire le 11 juillet 2011,

- la participation à la journée régionale « violence et genre » le 24 novembre 2011,

- une audience chez le Recteur au sujet

de la santé des élèves et des personnels le 30 janvier 2012,

- la participation aux stages sur le travail organisés par les syndicats de la FSU en Bourgogne

- la participation à diverses réunions de l'ESPER (Economie sociale partenaire de l'école de la république)

- deux audiences, l'une chez le Recteur et l'autre au Conseil Régional au sujet de l'orientation le 17 février 2012,

- la participation aux assises de la formation professionnelle en Bourgogne le 17 février 2012,

- la participation à la mise en place du Comité régional de défense et de développement de l'Enseignement Agricole Public le 25 mai 2012.

Philippe Dormagen

COMMENT FONCTIONNE LA FSU ?

les syndicats

Ce sont tous des syndicats nationaux, mais ils n'ont pas tous la même organisation. Suivant leur taille et le ministère dont ils dépendent, certains ont des sections départementales et des sections régionales ou académiques, d'autres n'ont pas de sections départementales, ou pas de sections régionales, sans compter ceux qui n'ont ni structure départementale, ni structure régionale.

Dans ces conditions, les structures départementales et régionales de la FSU ont parfois du mal à retrouver leurs petits.

Liste des Syndicats

(avec entre parenthèses le nombre d'adhérents en Saône-et-Loire au 31/8/2011)

EPA (0) syndicat unitaire de l'éducation populaire de l'action socioculturelle et sportive

SNAC (0) syndicat national des affaires culturelles

SNAMER (0) syndicat national autonome des personnels de l'administration chargée de la mer

SNASUB (11) syndicat national de l'administration scolaire et universitaire et des bibliothèques

SNCS (0) syndicat national des chercheurs scientifiques

SNE (12) syndicat national de l'environnement

SNEP (78) syndicat national de l'éducation physique

SNEPAP (3) syndicat national de l'ensemble des personnels de l'administration pénitentiaire

SNES (503) syndicat national des enseignants du second degré

SNESup (7) syndicat national de l'enseignement supérieur

SNETAP (47) syndicat

national de l'enseignement technique agricole public

SNICS (11) syndicat national des infirmier(e)s conseiller(e)s de santé

SNPESpjj (12) syndicat national des personnels de l'éducation surveillée protection judiciaire de la jeunesse

SNPI (0) syndicat national des personnels d'inspection

SNUASFP (2) syndicat national unitaire des assistants sociaux de la fonction publique

SNU-CLIAS (8) syndicat national unitaire des collectivités locales, du ministère de l'intérieur et du ministère des affaires sociales

SNUEP (22) syndicat national unitaire de l'enseignement professionnel

SNUipp (321) syndicat national unitaire des instituteurs professeurs des écoles et pégc

SNUP-CDC (0) syndicat national unitaire des personnels du groupe CDC (caisse des dépôts et consignations)

SNUPDEN (0) syndicat national unitaire des personnels de direction de l'éducation nationale

SNU-TEFI (48 dont 38 à Pôle Emploi) syndicat national unitaire - travail emploi formation insertion

SUP-Equip (1) syndicat unitaire des personnels de l'équipement

SUPMAE (0) syndicat unitaire des personnels du ministère des affaires étrangères

SYGMA (8) syndicat général du ministère chargé de l'agriculture

UNATOS (80) union nationale des agents, techniques, ouvriers et de service

Le 29 mars 2012, 3 syndicats de la FSU (SYGMA, SUP-Equip et SNAMER) ont fusionné pour créer le **SNUITAM** syndicat national unitaire

interministériel des territoires, de l'agriculture et de la mer

Tous les syndicats nationaux ont un site internet que l'on peut retrouver sur le site national de la FSU : <http://www.fsu.fr/>

L'Institut de recherches de la FSU

La FSU a créé en 1994 un Institut de recherches historiques, économiques, sociales et culturelles pour se doter d'un outil de réflexion au service du mouvement syndical.

Cet institut garantit une qualité scientifique incontestable aux recherches en assurant un pluralisme des approches et une confrontation ouverte des points de vue pour permettre un débat réellement démocratique des syndiqués, il réunit de nombreux partenaires du monde associatif et syndical.

Son conseil scientifique regroupe chercheurs et personnalités.

L'institut organise son travail en chantiers :

- Travail et syndicalisme
- L'école et ses critiques
- Politiques néolibérales
- nouveau management public
- Histoire / socialisme et éducation
- Histoire et actualité du syndicalisme enseignant

L'institut a également un site internet : <http://institut.fsu.fr/>

Le fonctionnement des structures

La structure nationale de la FSU est animée par un Bureau délibératif fédéral national (BDFN) qui se réunit sauf exception une fois par quinzaine.

Ce BDFN, élu par le Conseil

délibératif fédéral national (CDFN) qui se réunit sauf exception tous les deux mois, applique les décisions de celui-ci.

Les orientations générales de la FSU sont décidées en Congrès (voir plus loin).

La composition globale du BDFN et du CDFN assure une représentation pluraliste et traduit la diversité des choix que les syndiqués expriment à travers le vote fédéral d'orientation.

L'expression majoritaire des syndiqués est respectée dans leur composition numérique ; une seule tendance ne peut cependant à elle seule disposer de plus de la moitié plus un des sièges et une tendance minoritaire ne peut disposer d'une minorité de blocage.

Toute décision requiert une majorité de 70 %.

Le CDFN compte une centaine de membres répartis de la façon suivante :

les syndicats nationaux disposent de la moitié des sièges ;

30 % des sièges sont consacrés à la représentation des sections départementales ;

20 % des sièges sont consacrés à la représentation des tendances.

Les tendances et les modalités de vote

Le vote national d'orientation fédéral est organisé avant chaque congrès. Il permet de définir la représentativité des tendances.

Le vote national d'orientation fédéral est organisé par les syndicats nationaux. Au niveau des départements, il est possible de choisir entre un vote départemental et un report des voix obtenues dans le département au vote d'orientation National.

Poids des différentes tendances lors du dernier vote d'orientation national en 2009 :

Unité et Action et sans

tendance : 72,9 %

Liste à l'initiative d'Ecole Emancipée : 18 %

PRSI (Pour la Reconquête d'un Syndicalisme Indépendant) : 3,2 %

Émancipation : 3,6 %

Front Unique : 2,3 %

Tous les syndicats ne fonctionnent pas avec les tendances, ce qui complique un peu la compréhension du système.

Les sections départementales

Elles organisent l'activité de la Fédération dans le département et prennent les décisions nécessaires.

Elles mettent en œuvre les mandats nationaux.

Elles sont administrées par un Conseil Délibératif Fédéral Départemental (CDFD) et un un Bureau Exécutif Fédéral Départemental. Il peut y avoir comme pour le niveau national un vote d'orientation.

Aucun syndicat ne peut avoir plus de 49 % des représentants des syndicats.

Les sections régionales

Comme dans les autres régions, la Bourgogne a créé une section régionale en 2007.

Cette section, qui regroupe les 4 départements est dirigée par un Conseil fédéral régional [CFR] chargé d'élaborer et de prendre les décisions concernant l'intervention et la représentation fédérales auprès des instances régionales.

Son champ de compétences est limité aux questions qui relèvent des politiques régionales et il ne peut se substituer à une section départementale dans son champ de compétence ni à un syndicat national.

Les CFR n'ont pas vocation à être représentés dans les instances fédérales nationales.

Les congrès

Les congrès fédéraux

nationaux ont lieu tous les trois ans.

En général, un rapport d'activité fait l'objet d'une consultation individuelle des adhérents en préalable au congrès. Le vote se fait en même temps que le vote national d'orientation.

Le congrès départemental a pour objectif de définir les positions qui seront défendues par les représentants du département au congrès national. Toute décision requiert une majorité de 75 %. Il est organisé dans le mois qui précède le congrès national.

En Saône-et-Loire, il aura lieu les 17 et 18 janvier 2013.

Le congrès national se déroulera du 11 au 15 février 2013 à Poitiers.

Toute décision, pour être adoptée par le congrès national, requiert une majorité de 70 %

4 thèmes y seront débattus :

Thème 1

Education formation culture recherche.

Thème 2

Services publics et situation des personnels.

Thème 3

Alternatives économiques, sociales et environnementales

Thème 4

Syndicalisme.

Lors du congrès fédéral, le CDFN élit parmi les membres du CDFN, un secrétaire général et éventuellement plusieurs secrétaires généraux adjoints et un trésorier. Bernadette Groison est l'actuelle secrétaire générale nationale.

Les Problèmes rencontrés par la FSU

Les grandes questions qui mobilisent la FSU au sujet de son fonctionnement interne sont sa reconnaissance, les relations intersyndicales et les frontières entre ses propres syndicats.

La reconnaissance de la FSU par les décideurs, en particulier au niveau ministériel Fonction Publique et dans les instances interprofessionnelles (CESER, CESE), suite aux nouvelles règles de représentativité, n'a rien d'évident.

Les nouvelles règles de représentation n'ont pas apporté de clarification pour analyser les données du problème.

Les dernières élections professionnelles, avec les modalités du vote par internet qui ont entraîné une forte baisse du nombre de votants, ont affaibli mécaniquement la FSU, ce qui n'est pas sans faire plaisir aux autres fédérations et

confédérations syndicales.

Après les fortes mobilisations sur les retraites, les relations intersyndicales se sont

fortement distendues. La nouvelle situation politique en France va nous amener à aménager nos stratégies.

Philippe Dormagen

Info des syndicats : le SNICS

Après un long combat, les infirmières de l'Education Nationale ont obtenu d'être reconnues « en catégorie A ». Mais seulement 30% des collègues passent à la catégorie supérieure, d'où un sentiment d'amertume concernant les résultats de ce combat syndical. Nous ressentons un grand mépris de la part du ministère. Nous sommes toujours obligées de démontrer l'utilité de notre travail, et ce ne sont pas les statistiques qui suffiront à justifier notre activité. Nous avons constaté un petit progrès suite à notre audience chez le recteur. Cette audience a été très politique, on a pu parler du cœur de notre métier. Il est assez amusant de constater que le projet académique sur la santé s'intitule « santé des élèves, santé des personnels », thème qui avait justifié notre demande d'audience. Malheureusement, on est encore sur une thématique de santé publique.

De nouveaux droits pour les personnes en situation de handicap

LE HANDICAP TOUS CONCERNÉS

Grâce à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, de nouveaux droits ont été instaurés pour les personnes en situation de handicap et pour de nouveaux bénéficiaires. Quels sont ces droits, comment les faire appliquer ? Vous trouverez dans cette brochure toutes les informations nécessaires.



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

(plaquette du ministère de l'Éducation Nationale)

Travailler à l'éducation nationale avec un handicap, c'est possible

Le ministère de l'éducation nationale mène une politique active en faveur des personnes handicapées.

Pour la rentrée 2012, 781 postes de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation et 250 postes de personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé sont à pourvoir. Le recrutement des personnes en situation de handicap se fait après une sélection sur dossier et un entretien.

Si vous travaillez à l'éducation nationale, déclarer votre handicap vous permet de bénéficier d'un accompagnement spécifique et de travailler dans de meilleures conditions. C'est une démarche simple et confidentielle.

Les rubriques du site :

- La politique du ministère en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap
- Le ministère recrute : 1031 postes à pourvoir pour la rentrée 2012
- Vous travaillez au ministère : déclarez votre handicap
- Personnes en situation de handicap : quels sont vos droits ?
- Handicap et obligation d'emploi : qui est concerné ?
- Textes de référence

Pour plus d'informations, consultez le site internet

<http://www.education.gouv.fr/cid3918/travailler-a-l-education-nationale-avec-un-handicap-c-est-possible.html>

Comité permanent de défense et de développement de l'enseignement agricole public de Bourgogne

Une réunion de mise en place d'un comité régional de défense et de développement de l'enseignement agricole public s'est tenue le vendredi 25 mai à Quetigny (Côte d'Or).



Ce Comité bourguignon est une émanation du Comité permanent de défense et de développement de l'Enseignement Agricole Public au niveau national. Il regroupe des personnels (FSU, CGT), des usagers (FCPE, FIDL) de l'enseignement agricole public, ainsi que des organisations politiques (EELV, PCF, NPA, PS) et professionnelles (Confédération Paysanne, MODEF) dans le but d'informer l'opinion sur l'enseignement agricole public, de proposer des solutions pour en améliorer l'audience et le fonctionnement, et d'agir pour que ses propositions soient mises en œuvre. Le Comité Permanent a vu le jour le 10 novembre 2009 à l'occasion des Assises de l'Enseignement Agricole Public organisées par le Ministère de l'Agriculture, en réaction à celles-ci.

Les membres du comité font le constat de la nécessaire adaptation de l'agriculture, et donc de l'enseignement agricole public, prenant en compte les enjeux environnementaux, sociaux, énergétiques et démocratiques au niveau international.

A l'issue de cette réunion de mise en place, le Comité régional de

Bourgogne a élaboré les propositions suivantes :

Mettre fin au plafonnement illégal des effectifs dans les classes de l'enseignement agricole public.

=> Ces mesures entraînent un refus d'élèves qui ont pourtant choisi de poursuivre leur scolarité dans l'enseignement agricole public. Ainsi par exemple, au lycée forestier de Velet, le plafond est fixé à 16 élèves en filière professionnelle travaux forestiers alors que les demandes sont plus nombreuses et que les débouchés professionnels existent. A Quetigny, le plafond de 16 élèves en première technologique STAV Aménagement a eu pour conséquence le refus d'élèves, l'un d'entre eux ayant finalement préféré redoubler sa classe de seconde afin de suivre l'enseignement de son choix l'année suivante.

Ces plafonnements sont un comble quand ensuite l'administration reproche aux établissements leur coût de formation à l'élève.

=> Certains établissements font le choix de dépasser les plafonds de recrutement imposés par l'administration, mais c'est alors au détriment des élèves et des personnels puisque les dédoublements prévus ne sont pas assurés. A Tournus, par exemple, le plafond de recrutement est fixé à 24 élèves en seconde professionnelle production horticole mais l'établissement a fait le choix d'accueillir 35 élèves. L'établissement ne reçoit donc pas la dotation qui lui permettrait de dédoubler certains cours comme prévu dans les textes.

Le comité demande d'inverser la logique : le recrutement doit avoir lieu, les moyens adaptés aux besoins doivent alors être accordés.

Garantir le maillage de nos territoires par les établissements d'enseignement agricole

publics.

=> Le rapatriement de certaines filières dans des établissements plus importants, voire la fermeture d'établissements (Semur-en-Auxois fermé en 2010), participent à l'abandon de certains territoires ruraux de Bourgogne. De nombreux jeunes se dirigent alors vers l'enseignement privé. Pour le comité, les petits établissements ou sites de formation (Velet, Champignelle, Cosne sur Loire, St Marcel, Gueugnon...) doivent être soutenus et développés.

=> Le maintien des établissements agricoles périurbains assure la mission d'éducation à l'environnement et à la connaissance du monde agricole par un public urbain (Quetigny par exemple).

Rouvrir les classes de 4ème de l'enseignement agricole public, qui ont été gelées, pour maintenir la mission d'insertion scolaire dans l'enseignement public.

=> En effet, les lycées agricoles assurent l'accueil d'élèves de 4ème et de 3ème souvent en difficulté, et leur offrent des pédagogies plus adaptées et un cadre d'apprentissage leur permettant de se réconcilier avec leur scolarité. Ces classes permettent une remédiation scolaire efficace puisque, comme le souligne un récent rapport de l'ONEA (Observatoire National de l'Enseignement Agricole), près de 85% des élèves ayant fréquenté une classe de 3ème de l'enseignement agricole public ont obtenu un diplôme de niveau V soit près de 10% de plus que pour chacune des autres composantes (enseignement privé).

=> Pourtant en Bourgogne, depuis septembre 2011, la classe de 4ème du lycée agricole de Châtillon-sur-Seine a été gelée sans autre raison que budgétaire. Cette même année, la classe de 4ème du lycée agricole de Château-Chinon a eu une dotation en moyens de fonctionnement (dotation horaire) ne correspondant qu'à la

moitié de ses besoins effectifs, alors que l'équipe pédagogique est particulièrement dynamique et innovante. Pour septembre 2012, la décision a été prise de geler les classes de 4ème des lycées agricoles de Beaune, d'Auxerre et à nouveau de Châtillon-sur-Seine.

Développer la part des lycées agricoles publics dans l'offre de formation initiale par voie scolaire dans l'enseignement agricole et notamment dans le secteur des services.

=> En Bourgogne, 76 % des effectifs du secteur des services sont accueillis dans des établissements privés (chiffre au 1er octobre 2010).

Le comité rappelle que la scolarisation dans l'enseignement privé a un coût pour les familles. Cela est particulièrement regrettable pour des familles aux ressources souvent modestes qui sont contraintes de se diriger vers l'enseignement privé.

Affirmer un soutien tangible à une filière de production agricole profondément rénovée et à l'ensemble des 150 métiers auxquels forme l'enseignement agricole, et adapter pour cela la formation des personnels.

Les CFPPA de Bourgogne pourraient augmenter le nombre de formations offertes dans le domaine de l'agriculture biologique.

Dans le cadre de l'évolution nécessaire des pratiques de production, le contenu des enseignements en agronomie doit être adapté. Dans cette optique, nous réaffirmons l'intérêt des exploitations rattachées aux établissements d'enseignement, comme supports pédagogiques et

d'expérimentation.

En tant que vitrines des changements sociétaux, les restaurants scolaires des lycées agricoles devraient privilégier l'achat d'alimentation respectant les circuits courts et/ou les labels de qualité.

Le comité défend une agriculture écologiquement responsable et porteuse d'emplois rémunérateurs.

Renforcer les équipes pédagogiques, administratives et vie scolaire des lycées agricoles publics (CPE, Assistants d'Education, Infirmières, Conseillers d'orientation Psychologues, Assistantes Sociales, personnels de laboratoire,...).

=> Des établissements en Bourgogne n'ont pas de personnel de santé, y compris et surtout d'infirmière (Charolles, Velet...) ; dans d'autres établissements, une infirmière n'est présente qu'à mi-temps. Pourtant ces établissements accueillent des élèves internes, les besoins sont donc permanents. Lorsqu'il n'y a pas d'infirmière ou lorsqu'elle n'est pas présente à temps complet, la mise en œuvre de l'accueil des élèves handicapés (loi du 11 février 2005) alourdit considérablement la tâche des enseignants et proviseurs adjoints. Les élèves des lycées agricoles ne bénéficient pas de l'aide de professionnels chargés de l'information sur l'orientation (cette tâche revient à l'équipe éducative déjà bien occupée et non formée pour cela).

Pourtant les jeunes (scolaires et apprentis) ont de grands besoins d'information et de conseil sur l'orientation de la part de professionnels formés.

Développer l'emploi public à hauteur des besoins, notamment par la mise en place d'un plan de

titularisation ambitieux et par la création des postes nécessaires.

=> A la rentrée 2012, de nouveaux postes disparaissent sans réflexion à long terme, ni considération des besoins réels sur place. Ainsi, par exemple, l'équipe administrative de Mâcon Davayé perd un poste suite à un départ en retraite. A Tournus, un mi-temps d'enseignement en éducation socio-culturelle disparaît de la dotation avec des conséquences en matière d'animation de l'établissement. A Quetigny, personne ne comprend pourquoi le demi-poste de philosophie n'apparaît plus sur les listes, ni pourquoi la quotité de temps de travail de l'enseignant en aménagement a baissé alors que les besoins sont avérés.

Le plan de titularisation doit aussi concerner les agents des CFA et CFPPA.

Créer un véritable service public de la formation continue et par apprentissage.

=> Avec le système d'appel d'offres mis en place, les centres de formation (CFPPA) sont trop fréquemment mis en concurrence avec d'autres établissements publics et privés. Ce système fragilise les établissements publics. Il est important que les organismes de formation puissent s'engager de manière pluriannuelle sur des formations.

Cet engagement pluriannuel améliore la visibilité et la stabilité des centres, gages de qualité des formations.

Conserver les spécificités qui font la qualité et la richesse de l'Enseignement Agricole Public

Il est impératif que notre enseignement puisse rester ouvert

sur l'extérieur et promouvoir une pédagogie de terrain. Pour cela, il faudrait revenir à la présence d'un chauffeur et d'un car dans chaque établissement.

En outre, nous sommes vigilants sur le maintien du temps d'animation socio-culturelle pour la vie des établissements et de leur territoire.

Par ailleurs, nous considérons comme une richesse le maintien des trois voies de formation (professionnelle, générale et technologique) sur un même établissement.

Enfin, la mission de coopération internationale doit se poursuivre avec de réels moyens.

Les membres du Comité permanent bourguignon de défense et de développement de l'enseignement agricole public :

- pour la Confédération Paysanne : Christophe Brethenet (porte-parole Saône et Loire), Jack Rigollet (Yonne)
- pour Europe Ecologie les verts : Louis Bignand, Nicole Eschmann (vice-présidente du conseil régional)
- pour la FCPE : François Riotte
- pour la FSU : Philippe Dormagen (secrétaire régional)
- pour le PCF : Jean-Pierre Boinon, Isabelle De Almeida (responsable départementale du PCF en Côte d'Or, candidate aux législatives pour la 3ème circonscription de Côte d'Or), Nathalie Vermorel De Almeida (Conseillère régionale)
- pour le PS : Michel Bachelard (Maire de Quetigny), Kheira Bouziane (adjointe au Maire de Quetigny, candidate aux législatives pour la 3ème circonscription de Côte d'Or), Pierre Martinerie (conseiller général de Saône et Loire), Florent Sainte Fare Garnot, (Maire de Nevers),

Thomas Thevenoud (conseiller général de Saône et Loire, candidat aux législatives pour la 1ère circonscription de Saône et Loire)

- pour le SNEP-FSU : Michel Garcia

- pour le SNETAP-FSU :

Nicolas Chaffurin, Evelyne Goulian, Sandrine Hilly, Arnaud Jankowski, Anne-Charlotte Lamotte d'Incamps, Anne-Caroline Vinet, Sabr Yazzourh

- pour le SYAC-CGT : Sandra Landemaine, Christophe Rebillard

Une intersyndicale interservices en mouvement à Mâcon

Suite au projet de déménagement de l'ancienne Direction départementale du Travail (appelée maintenant UT 71), de l'Agence régionale de santé et de la DDCS dans les locaux de la cité administrative, l'intersyndicale interservices s'est reconstituée et envisage une journée d'action courant juin.

L'objectif est de mobiliser le maximum de monde en mettant en cause la RGPP qui :

- supprime aveuglément des emplois, mettant en cause les missions du service public
- éclate ou regroupe des services, les rendant inopérants et artificiels, pénalisant les agents et les usagers du service public ;
- met en place des mesures de « rationalisation » ou de « modernisation » débouchant en réalité sur de véritables gabegies financières et des « usines à gaz » administratives ;

A Mâcon, c'est la volonté d'entasser un maximum de fonctionnaires dans la cité administrative, au détriment des conditions de travail et d'accueil du public.

Ce projet a un coût de 8,5 Millions d'Euros de travaux, estimation qui risque d'être largement dépassée et dont le financement n'est pas acquis. Les travaux envisagés ne garantissent même pas la mise aux normes de sécurité en vigueur.

Les conditions de travail des agents en place seront dégradées (ajouts de murs coupe-feu opaques, plateaux en open space de 80 personnes, confidentialité inexistante,...) ; celles des agents extérieurs transférés sur les plateaux le seront encore davantage compte-tenu de leurs conditions de travail initiales.

A Chalon-sur-Saône, c'est l'annonce de la suppression des services de l'inspection du travail et de renseignement du public.

Les 3000 usagers qui fréquentent chaque année ce service de proximité se verraient contraints de se rendre à Mâcon à leurs frais.

De plus, les agents affectés dans ce service verraient leurs conditions d'équilibre vie personnelle/vie professionnelle bouleversées, sans parler des frais qu'ils devraient engager pour se rendre chaque jour à Mâcon, ni du risque routier...

D'autres choix sont possibles :

- recherche d'autres implantations des services de l'Etat plus fonctionnelles et la reconversion du site de la cité administrative ;
- maintien des services publics de proximité (renseignements et inspection du travail à Chalon-sur-Saône, mais aussi réseau local des services fiscaux, services postaux,...).



Le document ci-contre concerne les fonctionnaires de l'Éducation Nationale.

Mais, un certain nombre de ces prestations sont destinées à tous les fonctionnaires : par exemple :

les CESU (chèques emploi service universel)
les chèques vacances

l'aide à l'installation des personnels de l'Etat
les actions de la SRIAS

Il suffit d'aller voir sur les sites internet cités dans le document.

Les autres prestations existent aussi dans l'ensemble des ministères, il faut se renseigner.

CAAS (commission académique d'action sociale)

La dernière réunion s'est tenue le 11 février 2012. En regardant les chiffres bruts, on constate une hausse du budget destiné à l'action sociale par le rectorat.

Cependant, après comparaison avec les chiffres des autres ministères, on se rend compte de l'insuffisance de ces crédits à l'Éducation Nationale.

En ce qui concerne les PIM (prestations interministérielles) et les ASIA (aides sociales d'initiative académique), il y a quelques changements.

Actions Sociales d'Initiative Académiques (ASIA)

Prestations gérées au niveau du rectorat - site : www.ac-dijon.fr, rubrique personnel et dans « votre espace », prestations sociales

- aide à l'accueil des personnels nouvellement nommés
- aide à l'installation des personnels civils de l'Etat (CIV)
- aide aux frais de déplacements engagés pour raisons professionnelles
- aide compensatoire à l'éloignement professionnel
- aide au changement de domicile
- aide à la validation des acquis de l'expérience
- aide à la scolarité
- aide aux loisirs des enfants
- aide aux vacances

Prestations Interministérielles (PIM)

Prestations gérées au niveau du rectorat - site : www.ac-dijon.fr, rubrique personnel et dans « votre espace », prestations sociales

- aide aux parents effectuant un séjour en maison de repos ou de convalescence accompagnés de leur enfant
- séjours en centre de vacances avec hébergement en France et à l'étranger
- séjours en centres de loisirs sans hébergement
- séjours en centres familiaux de vacances agréés ou gîtes de France
- séjours mis en œuvre dans le cadre du système éducatif
- séjours linguistiques
- allocation aux parents d'enfants handicapés ou infirmes de moins de 20 ans
- allocation spéciale pour jeunes adultes atteints d'une maladie chronique ou d'un handicap et poursuivant des études au-delà 20 ans
- séjours en centres de vacances spécialisées pour handicapés

Aide Sociale

- les secours urgents et exceptionnels
- les prêts à court terme sans intérêts

s'adresser auprès de l'assistante sociale du département d'exercice

Prêt à l'amélioration de l'habitat

S'adresser au bureau action sociale du rectorat DIBAP 1

Remboursement Domicile-Travail

S'adresser au bureau de gestion (rectorat - DIRH pour les enseignants du 2°public et personnels admini stratifs, DOSSUPP pour les enseignants du 1°et 2°privé et à l'inspection académique de Côte d'Or pour les enseignants du 1° public

Indemnité de changement de résidence

Dossier à retirer au bureau des frais de déplacements du rectorat et sur www.ac-dijon.fr, rubrique personnel et dans « votre espace », les prestations sociales

Chèques emploi service universel (CESU)

Formulaire de demande disponible sur le site : www.cesu-fonctionpublique.fr

Chèques vacances

Formulaire de demande disponible en ligne sur www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

Aide à l'installation des personnels de l'Etat (AIP)

S'adresser à MFP Services, site : www.aip-fonctionpublique.fr

Actions mises en place par Section Régionale interministérielle de l'Action Sociale (SRIAS)

Consulter www.bourgogne.pref.gouv.fr/prefecture-de-bourgogne/srias/presentation

Ainsi, pour l'ASIA Aide à la scolarité, un rééquilibrage a été opéré entre le secondaire et le supérieur.

L'ASIA Aide aux voyages scolaires pour les collèges et les lycées a été supprimée au motif qu'il existe une PIM qui malheureusement est beaucoup moins importante.

La ventilation des crédits pour les secours concernant les budgets des CDAS (commission départementale d'action sociale) a été revue. La situation de l'Yonne où le nombre de dossiers présentés par l'assistante sociale est important (quasiment identique à celui de la Côte d'Or avec moitié de personnels) se trouve améliorée.

Le stage « nos métiers » du SNES Bourgogne

La section académique du SNES-FSU a organisé le 12 avril 2012 un stage syndical intitulé « nos métiers ».

Pour amorcer les débats, quatre documents avaient été envoyés à la trentaine de participants.

Immédiatement et facilement, la discussion s'est engagée, les propos se sont enrichis des différentes interventions. Le matin, durant plus de deux heures, les participants au stage qui représentaient toutes les disciplines de tous les types d'établissement ont dressé une vraie anthologie de leur travail. Les difficultés, les gênes, les critiques, les empêchements, les solutions, les souffrances se sont dévoilés.

Différents thèmes peuvent être dégagés à l'issue de cet inventaire :

1. Ce qui prime, c'est le travail que l'on fait avec les élèves, mais « Idéologiquement, on travaille pour que les élèves ne soient pas dans un processus d'exclusion mais on est dans l'incapacité de mettre en place un travail commun permettant de parvenir à ces fins ».
2. Les enseignants résistent, mais pas toujours comme les syndicats le souhaiteraient. Ils appliquent la réforme en la transformant.
3. Un conflit de normes et de valeurs traverse la société, posant la question des objectifs de l'Éducation Nationale.
4. L'intensification du travail pèse sur tous.
5. Le management peut avoir des pratiques organisationnelles pathogènes.
6. La souffrance au travail, les risques psycho-sociaux, le stress, les suicides, sont les conséquences de la mauvaise santé du travail.

Toutes ces réflexions se

situent bien au cœur de l'activité de travail, le travail malmené, le travail empêché, le travail qu'on voudrait faire... Comment saisir toute l'épaisseur des enjeux qui émergent de ces situations singulières ?

Il y a bien deux mondes qui s'affrontent. Ce que l'on nous demande de faire (le prescrit) et ce que l'on fait (le réel). Et nous résistons, nous transformons ces normes, nous trichons. Nous mettons nos propres valeurs et conceptions du métier dans ce conflit contre les normes jugées absurdes, aberrantes et déconnectées du réel qu'on tente de nous imposer à un rythme effréné.

Après les échanges de la matinée, la discussion de l'après-midi se donnaient logiquement comme objectif de faire le lien entre le travail et l'activité syndicale : comment rompre avec l'atonie syndicale ?

La situation paradoxale du syndicat : c'est au moment où les réformes impactent le plus qu'il est de plus en plus difficile de construire une mobilisation massive, le prescrit syndical vient mettre les collègues en conflit avec eux-mêmes.

Voici quelques réflexions :

1. Il faut réhabiliter le syndicat comme un espace de parole et d'écoute
2. On s'écoute pour construire le collectif, mais certains disent « oui, et après ? »
3. Il y a urgence car « Vu où on en est... ». La mobilisation, qui peut passer par la grève, semble de moins en moins perçue comme ce qui peut changer les choses.
4. Comment élaborer correctement des revendications ?

D'autres questions restent en suspens suite au stage

L'importance du collectif a été rappelée, elle n'a pas fait débat, mais des questions soulignant les conflits qui pouvaient exister entre collègues n'ont pas reçues de réponse. Se pourrait-il que tous les collègues n'aient pas les mêmes

revendications ?

Qu'est-ce que ça peut apporter de parler du travail, de son travail ? On se rend compte que les gens souhaitent parler de leur travail, et qu'il le font mais en dehors des syndicats. Comment le syndicat peut-il prendre en compte cette problématique ?

Philippe dormagen

Le SNU Pôle Emploi s'intéresse aussi au travail

Au niveau national, ont été organisés les 27 et 28 mars 2012 les états généraux des conditions de travail : TRAVAILLER SANS S'ABIMER.

Il ne reste plus qu'à appliquer ce que nous ont appris les chercheurs. Au niveau régional s'élabore actuellement un projet de journées de réflexion sur des échanges de pratiques professionnelles entre syndiqués d'agences différentes.

Lors de la dernière réunion départementale de Saône-et-Loire, le débat sur le travail s'est engagé :

- Tout le monde n'envisage pas ce qu'est le bon travail de la même façon, d'où la difficulté qu'il y a à construire des actions communes sur le travail.
- Chacun fait des compromis, des choix entre ce qu'il doit faire, ce qu'il souhaite faire et ce qu'il peut faire.
- Le travail, c'est faire ce que l'on n'avait pas prévu de faire, c'est mobiliser ses connaissances et ses compétences pour résoudre des problèmes qui se présentent, c'est faire le choix de ce que je vais faire et ce que je ne vais pas faire. De prendre conscience que l'on fait ce choix, c'est faire baisser la pression que l'on se met soi-même dans son travail, c'est faire baisser le stress.
- Ces choix se font à partir de valeurs, que souvent on partage au sein d'un même syndicat, mais que l'on ne partage pas obligatoirement avec tous les collègues, en à fortiori encore moins avec la hiérarchie.